

# Loi Handicap





# I/ Le handicap en quelques mots, quelques chiffres.



## Définition du handicap

*« Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, subie dans son environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »*

# La législation

- 1er janvier 2006 : Entrée en application de la loi handicap, *loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.*
- Les enjeux de cette loi
  - Réaffirmation du principe de non discrimination
  - Renforcement de la notion d'égalité de traitement et d'accès aux nouvelles technologies
  - Nouveau mode de calcul du nombre de salariés handicapés
  - Introduction d'une négociation collective obligatoire sur ce thème
  - Encouragement à recruter des compétences, quels que soit le handicap et sa gravité
  - Dispositif incitatif permettant la déduction de certaines dépenses

205 864 demandeurs d'emploi handicapés sont inscrits à l'ANPE en décembre 2007 (soit 10% de moins qu'en 2006)



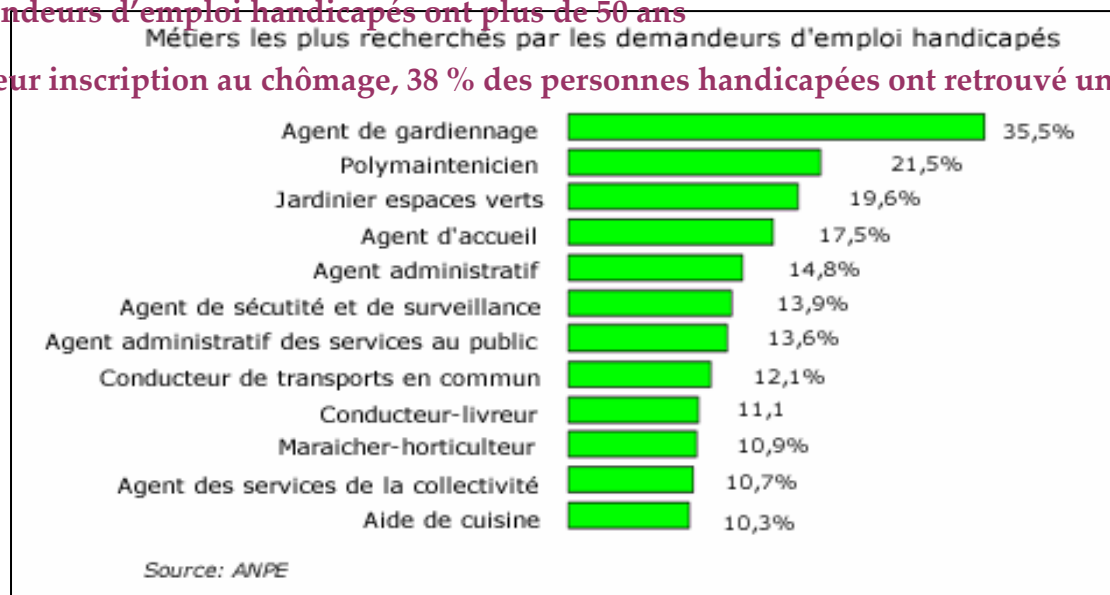
Un taux de chômage des personnes handicapées de plus de 25%

6% des personnes handicapées inscrites à l'ANPE ont le statut cadre et agent de maîtrise

57% des demandeurs d'emploi handicapés sont des hommes

1/3 des demandeurs d'emploi handicapés ont plus de 50 ans

4 ans après leur inscription au chômage, 38 % des personnes handicapées ont retrouvé un emploi



§ 7.6% des demandeurs d'emploi sont des personnes handicapées

§ 205 864 demandeurs d'emploi handicapés sont inscrits à l'ANPE en décembre 2007 (soit 10% de moins qu'en 2006)

§ Un taux de chômage des personnes handicapées de plus de 25%

§ 6% des personnes handicapées inscrites à l'ANPE ont le statut cadre et agent de maîtrise

§ 57% des demandeurs d'emploi handicapés sont des hommes

§ 1/3 des demandeurs d'emploi handicapés ont plus de 50 ans



## Recrutement et handicap

- § En 2007, 107 000 personnes handicapées ont été recrutées.
- § 1 personne sur 4, âgée de 15 à 64 ans déclare avoir un handicap ou éprouver un problème de santé de plus de six mois.  
98 800 établissements d'au moins 20 salariés sont assujettis à l'obligation d'emploi

§ 17

725 000 en emploi	581 000 en milieu ordinaire	172 000 dans le secteur public
		409 000 dans le secteur privé* <ul style="list-style-type: none"><li>• 95 000 dans les établissements &lt; 20 salariés</li><li>• 314 000 dans les établissements ≥ 20 salariés</li></ul>
	33 000 travailleurs indépendants	
	111 000 dans les établissements et services d'aide par le travail	

## A retenir sur Loi Handicap– 1/3

- § Le principe de non discrimination implique pour l'employeur une égalité de traitement pour l'ensemble des candidats à un poste ainsi que pour tous ses salariés.
  
- § Le quota de 6 % de travailleurs handicapés est maintenu pour tous les établissements comptant au moins 20 salariés.
  
- § Les entreprises se doivent de négocier annuellement sur la question des travailleurs handicapés avec les organisations syndicales représentatives.

## A savoir... Loi Handicap – 2/3

- § Les trois catégories de handicap disparaissent : on ne distingue plus que le handicap lourd.
- § La Cotorep est remplacée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
- § Suppression de la GRTH (Garantie de Ressource des travailleurs handicapés), remplacée par l'aide à l'emploi.

Les entreprises pourront déduire de la contribution les dépenses qu'elles engagent en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés au-delà de l'obligation légale.

*En 2010, les entreprises qui n'emploieront aucun salarié handicapé et qui n'auront engagé aucune action concrète en leur faveur verront leur contribution à l'AGEFIPH très fortement majorée. Elle passera à 1500 fois le SMIC horaire pour toute personne handicapée recrutée.*

Les entreprises pourront déduire de la contribution les dépenses qu'elles engagent en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés au-delà de l'obligation légale.

Les employeurs bénéficient également d'un allègement de leur contribution ou d'une aide spécifique pour le recrutement d'une personne lourdement handicapée.

## II/ Les acteurs

*Organismes institutionnels et cabinets de recrutement spécialisés dans l'embauche de travailleurs handicapés*










# Organismes institutionnels



Réseau des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)

# Cabinets de recrutement spécialisés dans l'embauche de travailleurs handicapés



Cabinet	Positionnement	Domaines d'intervention
	Spécialisé dans l'embauche de travailleurs handicapés	Partenariats avec les organismes de l'emploi et/ou du handicap
	Experts des politiques d'emploi en matière de handicap	Offre de services complète : Mission Handicap, Diagnostic Conseil, Négociation
	« Handi-Match n'est pas un simple service de recrutement spécialisé pour les travailleurs handicapés ».	Handi-Match est une prestation complète de conseils et de déploiement : - audit de l'existant ; - recrutement de personnes handicapées ; - accompagnement du salarié lors de son intégration au sein de l'entreprise. (France)
	Cabinet de recrutement spécialisé dans le recrutement de candidats handicapés	Déploiement de candidats handicapés sur son poste de travail
	Spécialisé dans l'emploi des personnes handicapées	Candidat / Formateur / Pré-Recruteur (France)
	Handicap, Diversité & Emploi / Conseil pour l'aide à l'emploi et au maintien dans l'emploi de personnes handicapées	Assistance à la maîtrise d'ouvrage / Maîtrise d'œuvre / Diagnostic de la situation (Francheville)
	Un réseau national d'associations pour réussir l'insertion des personnes handicapées en entreprise	1313 Veille à la cohérence des actions par l'application d'une politique concertée

# Synthèse

- § Une législation nécessaire mais compliquée de par la multiplicité des acteurs en présence, et très contraignante pour les entreprises
  
- © D'où un accompagnement nécessaire pour la pleine compréhension des enjeux.



## III/ Compléments d'information

*Aides pour les entreprises*

*Sourcing*

*Zoom sur deux acteurs majeurs du réseau*

*Liens utiles*



Les personnes handicapées bénéficient également du système courant de financement des formations des salariés (congé individuel de formation, formation continue, valorisation des acquis de l'expérience, etc.).



La réforme de la formation professionnelle ouvre notamment la possibilité de mobiliser les "contrats de professionnalisation" proposés pour les demandeurs d'emploi.

### § Aides à l'embauche

Parallèlement, l'Agefiph peut cofinancer des actions de formation ou de bilan pour des salariés handicapés, en complément du plan de formation de l'entreprise, en particulier en vue de leur maintien dans l'emploi et/ou de leur évolution professionnelle. Les personnes handicapées bénéficient de tous les contrats existants), pour bénéficier d'allègement de charges ou des mesures forfaitaires et/ou incitatives (primes, à l'insertion de l'Agefiph, par exemple).

Pour l'accès à l'emploi, en vue d'une embauche, des aides à la formation, à la remise à niveau, existent également (Stage d'accès à l'emploi de l'ANPE, par exemple, ou aides de l'Agefiph).

### § Aides à la formation, au bilan, à la remise à niveau

Ces aides à la formation peuvent concerner des coûts d'encadrement, de tutorat. Les personnes handicapées bénéficient également du système courant de financement des formations des salariés (congé individuel de formation, formation continue, valorisation des acquis de l'expérience, etc.).

La réforme de la formation professionnelle ouvre notamment la possibilité de mobiliser les "contrats de professionnalisation" proposés pour les demandeurs d'emploi.

Parallèlement, l'Agefiph peut cofinancer des actions de formation ou de bilan pour des salariés handicapés, en complément du plan de formation de l'entreprise, en particulier en vue de leur maintien dans l'emploi et/ou de leur évolution professionnelle.

Pour l'accès à l'emploi, en vue d'une embauche, des aides à la formation, à la remise à niveau, existent également (Stage d'accès à l'emploi de l'ANPE, par exemple, ou aides de l'Agefiph). Ces aides à la formation peuvent concerner des coûts

Aide directe à la personne handicapée : financements pour aides techniques et humaines (Agefiph, sécurité sociale, et maisons départementales des personnes handicapées).

## § Aides pour l'aménagement de l'environnement de travail

**Entreprise, en situation de maintien dans l'emploi d'un salarié**

**déclaré inapte** : aide forfaitaire au maintien dans l'emploi, permettant de couvrir les premiers frais liés à la recherche de solutions (y compris la couverture du salaire de la personne concernée s'il y a prolongation des délais légaux, par exemple).  
financières, dès lors qu'ils n'entrent pas dans des obligations réglementaires ou qu'ils les débordent.

*À savoir : Les aides de l'Agefiph ne sont pas soumises à une cotisation grevable du Fonds.*

n Aménagement horaires

n Aide directe à la personne handicapée : financements pour aides techniques et humaines (Agefiph, sécurité sociale, et maisons départementales des personnes handicapées).

“ **Entreprise, en situation de maintien dans l'emploi d'un salarié déclaré inapte** : aide forfaitaire au maintien dans l'emploi, permettant de couvrir les premiers frais liés à la recherche de solutions (y compris la couverture du salaire de la personne concernée s'il y a prolongation des délais légaux, par exemple).

# Sourcing

*Sites généralistes : tous proposent la consultation de CV de personnes handicapées*

## § Exemple de Monster Handicap

- Se faire reconnaître comme employeur ayant une démarche active d'intégration des travailleurs handicapés
- D'identifier un candidat comme Travailleur Handicapé dans la base de CV Monster ( logo ADAPT apparaissant sur son CV)

*Sites spécialisés :*

## § Handi

Annonces	CVthèque	Annonces + CVthèque	Communication
<p>Visibilité de 4 semaines à 3 mois selon le pack choisi. Possibilité d'une prestation personnalisée en fonction de vos critères de recrutement.</p> <p>A partir de 300 €</p> <p><b>Commander</b></p>	<p>Puisez dans notre cvthèque pour trouver les compétences recherchées. En ce moment, <b>3094 candidats</b> attendent vos propositions d'emploi.</p> <p>A partir de 350 €</p> <p><b>Commander</b></p>	<p>Associez la diffusion de vos annonces avec une recherche parmi nos 3094 CV pour une performance accrue. Affichage du logo offert.</p> <p>A partir de 617.50 €</p> <p><b>Commander</b></p>	<p>Bénéficiez d'une couverture nationale pour communiquer sur votre politique handicap et ainsi soigner votre image de marque.</p> <p>A partir de 100 €</p> <p><b>Commander</b></p>

§ **Handijobs.fr** : Publiez vos offres d'emplois gratuitement et profitez de nos services de cabinet R.H et création d'un compte "Entreprise Handi'accueillante "

## Quelques sites Web utiles

- n <http://www.handiplace.org/index.php> : Site d'information sur l'emploi, la formation et l'insertion des personnes handicapées
- n <http://www.handipole.org/> : Site d'information sur les dispositifs emploi, formation, insertion et handicap, Handipole propose des ressources et documents utiles aux personnes handicapées, aux entreprises et aux professionnels concernés par le sujet.
- n <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/espaces/handicap/> : Espace Handicap du Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.
- n <http://www.agefiph.fr> : Partenaire de la politique de l'emploi menée par les pouvoirs publics, l'Agefiph est aujourd'hui un acteur central de l'emploi des personnes handicapées. Une mission de service public qui s'inscrit dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat.

# Zoom sur deux acteurs majeurs du réseau

## § L'Agefiph (Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées)

L'Agefiph est un organisme qui gère les fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Il a pour mission de favoriser l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire.

Au service des entreprises et des personnes handicapées, l'Agefiph se trouve au cœur du partenariat qu'elle suscite entre les acteurs économiques, sociaux et associatifs.

## § Cap Emploi Ile-de-France : un label commun, des services personnalisés

17 structures réparties sur toute l'Ile-de-France proposent une offre de services tant aux personnes handicapées qu'aux entreprises : aide au recrutement...